

Bruxelles, le 24 mai 2006

## Questions et réponses sur le paquet législatif de programmes de l'UE pour la période de programmation financière 2007-2013

### 1. Qu'est-ce qu'un «paquet législatif»?

Le budget de l'Union européenne est essentiellement dépensé dans le cadre de programmes mettant les objectifs politiques de l'Union en adéquation avec ses moyens financiers. Chaque programme a des objectifs, une durée et des ressources spécifiques, qui sont indiqués dans un texte législatif («bases légales»). La Commission présente des propositions de bases légales à intervalles variés, dans les «paquets» de propositions. Dans certains cas, plusieurs bases légales se rapportent à un seul programme. Il peut donc y avoir moins de programmes que de bases légales.

### 2. Pourquoi était-il nécessaire de réviser les propositions et d'en présenter de nouvelles?

Le récent accord sur le cadre financier 2007-2013 fixe le niveau global des crédits d'engagement à **864,3 milliards d'euros** (aux prix de 2004). Les propositions, révisées ou nouvelles, reflètent ces adaptations et priorités financières arrêtées par le Conseil, le Parlement et la Commission dans l'accord interinstitutionnel.

Pour plus d'informations sur l'accord interinstitutionnel, consulter le Mémo 06/204.

### 3. Combien de bases légales la Commission a-t-elle adoptées aujourd'hui ? Quels sont les programmes concernés?

Le paquet législatif actuel comprend 26 propositions révisées et 5 propositions nouvelles, couvrant un grand nombre de programmes et de domaines politiques de l'Union européenne. Les programmes concernés dans les rubriques du cadre financier sont les suivants:

#### Sous-rubrique 1a: Compétitivité pour la croissance et l'emploi

- **7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche (54 582,1 millions d'euros)**

Cette proposition donne un nouvel élan pour développer la croissance et la compétitivité de l'Europe, et reconnaît que la connaissance est la ressource la plus importante de l'Europe. Le programme met davantage l'accent sur la recherche qui est pertinente pour les besoins de l'industrie européenne, afin de l'aider à être concurrentielle sur le plan international et à développer son rôle de leader mondial dans certains secteurs. Il apportera également pour la première fois un soutien à la recherche menée à l'initiative des chercheurs les plus éminents, avec la création d'un Conseil européen de la recherche. L'accent sera mis sur l'excellence dans l'ensemble du programme, une exigence que ce programme doit remplir pour jouer son rôle dans le développement de la compétitivité européenne sur le plan mondial.

- **Réseaux transeuropéens pour les transports et l'énergie: construction de réseaux pour les marchandises, les personnes et l'énergie (8 013 millions d'euros pour les transports et 155 millions d'euros pour l'énergie)**

La Commission a adopté des modifications apportées au règlement du Parlement européen et du Conseil qui énonce les règles régissant l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens de transport et de l'énergie. Le montant affecté aux transports est presque deux fois supérieur à celui qui a été mis à disposition dans le cadre financier actuel 2000-2006.

Par rapport à sa proposition initiale du 14 juillet 2005, la Commission a réduit le taux d'intervention maximal de 30 % à 20 % pour les projets prioritaires, et de 50 % à 30 % pour leurs tronçons transfrontaliers. Le taux maximal de 30 % s'appliquera également aux voies navigables intérieures et aux autoroutes de la mer. Dans le règlement modifié, la définition des tronçons transfrontaliers englobe également ceux qui bordent des pays tiers, afin de garantir la poursuite des projets prioritaires. Les projets relatifs aux goulets d'étranglement ont été désignés comme une catégorie méritant une attention particulière.

La proposition inclut des modifications apportées par le Parlement européen, adoptées en première lecture le 26 octobre 2005.

- **Galileo: système mondial de radionavigation par satellite à usage civil (1 005 millions d'euros)**

Le plus grand projet industriel de l'Union européenne est un partenariat avec le secteur privé; les négociations en cours ont lieu entre l'entreprise commune Galileo et un consortium d'entreprises européennes de premier rang dans le domaine des activités spatiales. Galileo sera composé de 30 satellites, qui permettront une couverture maximale de la terre et conféreront au système un avantage concurrentiel pour la mesure des objets dans le temps et l'espace. Galileo devrait créer 150 000 emplois hautement qualifiés rien qu'à l'intérieur de l'Union européenne. La répartition de la charge financière liée à la phase de développement de Galileo est négociée actuellement sur la base d'une formule dans laquelle un tiers de cette phase est payé par l'Union européenne et deux tiers sont payés par le secteur privé.

- **Sûreté nucléaire - Mesures transitoires (démantèlement; 1 487 millions d'euros)**

Le traité d'adhésion de la Lituanie et de la Slovaquie contenait deux protocoles relatifs à la sûreté nucléaire. Dans le protocole d'Ignalina, la Lituanie s'est engagée à fermer l'unité 1 de la centrale nucléaire d'Ignalina avant 2005 et l'unité 2 avant le 31 décembre 2009. Dans le protocole de Bohunice, la Slovaquie s'est également engagée à fermer l'unité 1 de la centrale nucléaire V1 de Bohunice avant le 31 décembre 2005 et l'unité 2 avant la fin 2008. L'Union européenne apporte son soutien aux autorités lituanienes et slovaques dans un programme visant à démanteler les installations en toute sécurité et à réduire l'incidence sociale et économique de ces mesures. Le chiffre total couvre également un soutien à la Bulgarie (centrale nucléaire de Kozloduy).

- **Éducation et formation tout au long de la vie: pour une mobilité accrue et des liens plus étroits entre les établissements d'enseignement et de formation (6 970 millions d'euros)**

\* *Comenius*: programme de partenariats et de réseaux d'établissements dans l'enseignement secondaire, et d'échanges d'enseignants. Objectif: participation de 3 millions d'élèves sur la période 2007-2013.

\* Erasmus: programme de mobilité des étudiants et de coopération universitaire. Objectif: actions de mobilité pour 3 millions d'étudiants d'ici 2012.

\* Leonardo da Vinci: programme de placements en entreprise à l'étranger, destinés aux personnes en formation, aux jeunes travailleurs et aux formateurs, et de projets de coopération entre les organismes de formation professionnelle et les entreprises. Objectif: 80 000 placements en 2013.

\* Grundtvig: programme de partenariats, de mobilité et de réseaux transnationaux dans le cadre de la formation des adultes. Objectif: 7 000 actions de mobilité en 2013.

- **Programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale - PROGRESS (743,3 millions d'euros)**

À compter de 2007, la Commission prévoit de regrouper les quatre programmes d'action communautaire couvrant la lutte contre la discrimination, l'égalité entre hommes et femmes, les mesures d'incitation à l'emploi et la lutte contre l'exclusion sociale, qui apportent un soutien financier à l'Agenda pour la politique sociale de l'Union européenne. Ce programme unique PROGRESS viendra compléter le Fonds social européen ainsi que l'aide financière fournie pour le dialogue social, la libre circulation des travailleurs et les études sociales. Avec moins de contraintes administratives, des règles plus simples et une décentralisation accrue vers les États membres, le programme sera à la fois plus facile à gérer et mieux à même de relever les défis découlant de la mondialisation, du vieillissement de la population européenne, et d'une Union européenne élargie et plus diverse.

#### Rubrique 2: Conservation et gestion des ressources naturelles

- **Développement rural et modulation volontaire (88 488,5 millions d'euros)**

Ces propositions présentent la manière dont les fonds de développement rural seront attribués et les modalités pratiques du système de «modulation volontaire» arrêtées par le Conseil européen. La Commission propose que les fonds transférés vers le développement rural au titre de la modulation volontaire soient dépensés selon des taux de dépense minimaux pour les trois priorités («axes») fixées dans le règlement sur le développement rural. La proposition confirme les allocations nationales individuelles de fonds pour le développement rural arrêtées par le Conseil et la distribution du budget restant sur la base du critère d'allocation historique.

- **Life+: lutte contre le changement climatique et le déclin de la biodiversité en Europe (2 097,9 millions d'euros)**

Il s'agit de mettre en œuvre, d'actualiser et de développer la politique et la législation communautaires en matière d'environnement, et notamment d'intégrer l'environnement dans d'autres politiques; le programme sera axé sur la lutte contre le changement climatique et le déclin de la biodiversité en Europe, la protection de la santé et de la qualité de vie, et la gestion durable des déchets et des ressources naturelles. Il peut également encourager des approches stratégiques pour le développement de la politique environnementale, la communication et la diffusion des meilleures pratiques.

- **Adaptations au marché commun des produits de la pêche (2 411,6 millions d'euros)**

Rubrique 3a: Liberté, sécurité et justice

- **Fonds européen pour les réfugiés (699,3 millions d'euros)**

Le FER encourage la solidarité entre les États membres dans les efforts qu'ils déploient dans le domaine de l'accueil des demandeurs d'asile, des réfugiés et des personnes déplacées. Il soutient aussi les actions visant à promouvoir leur intégration socio-économique. Le Fonds peut également être utilisé pour financer des mesures d'urgence afin de fournir une protection temporaire en cas d'afflux massifs de réfugiés.

- **Fonds européen pour le retour (676 millions d'euros)**

Il a pour ambition d'améliorer la gestion du retour des migrants clandestins, par exemple en encourageant la coopération avec les pays de retour (dans le plein respect des principes humanitaires et de la dignité des personnes).

- **Fonds pour les frontières extérieures (1 820 millions d'euros)**

Il a pour objet d'améliorer l'efficacité des contrôles aux frontières extérieures de l'UE, tout en garantissant un franchissement sans heurts de ces frontières par les voyageurs de bonne foi.

- **Daphné: combattre la violence (116,9 millions d'euros)**

Ce programme soutient les actions de lutte contre la violence, comprise au sens le plus large, de l'abus sexuel à la violence familiale, de l'exploitation commerciale à la brutalité en milieu scolaire, de la traite des êtres humains à la violence de nature discriminatoire envers les handicapés, les minorités, les migrants ou d'autres personnes vulnérables. Il est le complément des programmes des États membres et promeut l'échange de bonnes pratiques au sein de l'UE.

- **Prévenir la consommation de drogue et informer le public (21,4 millions d'euros)**

Le programme: A) soutient les actions transnationales visant à constituer des réseaux multidisciplinaires; B) facilite l'échange d'informations et le recensement ainsi que la diffusion des meilleures pratiques; c) sensibilise le public aux problèmes sanitaires et sociaux causés par la consommation de drogue; D) associe la société civile à la mise en œuvre et au développement de la stratégie et des plans d'action de l'UE en matière de drogue; E) contrôle, met en œuvre et évalue la réalisation des actions spécifiques dans le cadre des plans d'action «drogue».

### Rubrique 3b: Citoyenneté

- **Santé publique (365,6 millions d'euros)**

La proposition envisage trois grands objectifs: améliorer la sécurité sanitaire des citoyens, promouvoir la santé pour accroître la prospérité et la solidarité, et améliorer les connaissances en matière de santé. Le programme répond à des préoccupations majeures telles que le vieillissement en bonne santé, les inégalités en matière de santé au sein de l'Union européenne, les aspects de la santé liés au sexe et les problèmes transfrontaliers, y compris la mobilité des patients. Par ce programme d'action, l'Union peut poursuivre son objectif de protection et d'amélioration de la santé publique, en soutenant financièrement des projets qui s'attaquent à ces problèmes dans les États membres.

- **Protection des consommateurs (156,8 millions d'euros)**

Ce programme est l'outil grâce auquel l'Union peut poursuivre l'objectif qu'elle s'est fixé de «contribuer à la protection de la santé, de la sécurité et des intérêts économiques des consommateurs ainsi qu'à la promotion de leur droit à l'information et à l'éducation». Il lui permet de soutenir les associations de consommateurs, de faire appliquer la législation communautaire relative à la protection des consommateurs et de financer des projets qui contribuent à la réalisation de ces objectifs dans les États membres. Le programme établi pour 2007-2013 poursuivra deux objectifs principaux: garantir un niveau de protection élevé des consommateurs grâce à une représentation efficace de leurs intérêts, et assurer l'application effective des règles de protection des consommateurs au moyen, notamment, de la coopération en matière de contrôle de l'application de la législation, de l'information, de l'éducation et des voies de recours.

- **JEUNESSE EN ACTION: participation active des jeunes à la société civile, solidarité et dialogue (885 millions d'euros)**

Ce programme aura pour objectif principal de promouvoir l'expérience de la citoyenneté européenne chez les jeunes en leur offrant des moyens de la rendre plus concrète par un engagement actif prenant des formes diverses, tant à l'échelon européen que sur le plan national et local. Un autre objectif du programme devrait être de favoriser la solidarité entre les jeunes, afin de renforcer la cohésion sociale dans l'Union et de promouvoir la compréhension mutuelle des jeunes de pays différents. Il devrait aussi favoriser le sens de l'initiative, la créativité et l'esprit d'entreprise des jeunes, et leur permettre d'acquérir les compétences essentielles à leur développement personnel et professionnel.

Enfin, le programme devrait contribuer à améliorer la qualité des dispositifs d'appui aux activités des jeunes, ainsi qu'à développer l'aptitude des organisations de jeunesse à encourager ces activités et à stimuler la coopération européenne dans le domaine de la politique de la jeunesse. Le but avoué est d'appuyer au maximum les effets de l'action communautaire au niveau national, régional et local, dans le plein respect du principe de subsidiarité. Pour atteindre ces buts, le programme comportera cinq volets distincts et complémentaires.

#### Rubrique 4: L'Union européenne en tant qu'acteur mondial

- **Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP): (11 967 millions d'euros)**

Cet instrument s'adresse aux pays visés par la politique européenne de voisinage, c'est-à-dire aux pays du sud et de l'est de la Méditerranée, aux nouveaux États indépendants occidentaux et aux pays du Caucase du Sud. Il soutiendra également le partenariat stratégique de l'UE avec la Russie. Il vise à établir, avec les pays partenaires, un voisinage sûr, stable et prospère, fondé sur des valeurs et des intérêts communs, prévenant ainsi l'apparition de nouveaux clivages entre l'Union élargie et ses voisins.

- **Instrument de coopération au développement et de coopération économique (ICDCE): (17 055 millions d'euros)**

Cet instrument s'adresse plus particulièrement à tous les pays, territoires et régions qui ne peuvent prétendre à une aide au titre de l'instrument de préadhésion ou de l'IEVP. Il a pour vocation de soutenir la coopération au développement, la coopération économique, la coopération financière, la coopération scientifique et technique ainsi que toute autre forme de coopération avec les pays et régions partenaires, afin de les aider à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de réduire ainsi la pauvreté.

- **Instrument de préadhésion (IPA): pour les pays candidats et candidats potentiels (11 565 millions d'euros)**

- **Instrument de stabilité: faire face aux crises et défis comportant des aspects liés à la stabilité et à la sécurité ( 5 614 millions d'euros)**

Outre les propositions législatives relatives à l'ICDCE et à l'IEVP, la base financière de deux autres instruments – l'instrument de stabilité et l'instrument de préadhésion – a également été modifiée pour tenir compte de l'accord sur le futur cadre financier. L'instrument de stabilité vise à répondre aux situations de crise ainsi qu'à certains défis transrégionaux à long terme. L'instrument de préadhésion sera le seul instrument au titre duquel une assistance sera octroyée à la fois aux pays candidats et aux pays candidats potentiels.

*L'annexe I donne un aperçu complet des programmes de l'UE relevant du nouveau cadre financier et de leurs dotations globales (aux prix courants).*

#### **4. Que signifie le vocable «autres dépenses» dans la programmation financière?**

Il englobe les engagements contractés pour les agences européennes, d'autres actions (telles que le démantèlement nucléaire) et des programmes plus modestes.

#### **5. La Commission a adopté ce paquet. Cela signifie-t-il qu'il fait désormais partie de la législation communautaire?**

Pas encore. L'approbation de ces bases légales par la Commission n'est qu'une première étape de la procédure décisionnelle de l'Union. Après avoir arrêté ces actes, la Commission les soumet à l'approbation du Conseil et du Parlement. Ce paquet législatif met pratiquement un terme au travail que la Commission doit avoir accompli à ce stade en ce qui concerne les programmes de l'Union pour 2007-2013. Plus de 40 actes législatifs devront être formellement approuvés par le Conseil, ou conjointement par le Conseil et le Parlement.

## **6. Qui adoptera ces bases légales et selon quelles modalités?**

Un grand nombre de bases légales feront l'objet d'une décision conjointe du Conseil et du Parlement européen, dans le cadre de la procédure de **codécision**. Selon cette procédure, la Commission présente la proposition simultanément aux deux institutions. Après avoir reçu l'avis du Parlement, le Conseil approuve le texte, modifié ou non. Si le Parlement n'émet aucune objection et ne propose aucun amendement au texte du Conseil, celui-ci est formellement adopté. En revanche, si le Parlement propose des amendements, le Conseil doit se prononcer une fois de plus. Si des problèmes demeurent non résolus, le texte est examiné par un comité de conciliation, composé de représentants des deux institutions et de la Commission. À tous les stades de ces négociations, les deux institutions doivent s'accorder sur un texte commun pour que celui-ci soit adopté et devienne un acte législatif. Si elles ne parviennent pas à s'entendre, le texte n'est pas adopté.

Le 7<sup>ème</sup> programme-cadre de recherche, les réseaux transeuropéens, les Fonds structurels, les programmes Jeunesse, MEDIA et de santé publique, ainsi que l'instrument européen de voisinage et de partenariat seront notamment adoptés selon la procédure de codécision.

D'autres bases légales, essentiellement celles qui concernent les dépenses agricoles, la préadhésion et certains domaines relevant de la justice, de la liberté et de la sécurité, seront adoptées par le Conseil, après consultation du Parlement. Dans le cadre des procédures de **consultation** ou d'**avis conforme**, le Parlement peut émettre un avis et le Conseil peut décider d'en tenir compte.

Le choix de la procédure décisionnelle relève des pouvoirs conférés par les traités de l'UE à chaque institution en relation avec le domaine politique considéré. Chaque base légale mentionne la source dont découlent ces pouvoirs, c'est-à-dire l'article du traité, ainsi que la procédure décisionnelle à appliquer.

## **7. Reste-t-il suffisamment de temps pour adopter ces nouvelles bases légales, de sorte que les activités puissent débuter à temps?**

En présentant sans tarder le paquet révisé, la Commission a accordé au Conseil et au Parlement le temps nécessaire pour arrêter toutes ces bases légales. En réalité, les discussions entre les deux institutions ont déjà commencé et les propositions révisées sont indispensables pour pouvoir clôturer ces débats. La Commission est convaincue que toutes les propositions pourront être adoptées pour la fin de 2006 au plus tard.

## **8. Que reste-t-il à faire?**

Le mode d'utilisation et de gestion des fonds européens est régi par une série de dispositions appelées «règlement financier». Le règlement financier actuel (adopté en 2002) est en cours de révision, pour rendre les règles et procédures plus simples, plus efficaces et plus transparentes. Au terme d'une consultation avec les autres institutions, le 18 mai 2006, la Commission a présenté ses propositions de modification du règlement financier. Celles-ci doivent à présent être approuvées par le Conseil et le Parlement européen.

Les nouvelles dispositions devraient être en vigueur pour 2007, année du lancement des programmes relevant du cadre financier 2007-2013.

Pour plus d'informations sur les propositions de modification du règlement financier présentées par la Commission, veuillez vous reporter au communiqué de presse [IP/06/651](#).

## EU PROGRAMMES

PROPOSED IN REFERENCE TO THE FINANCIAL PROGRAMMING PERIOD  
2007-2013

| Financial Framework Heading and Programme | Legal basis period | Global amount<br>(current prices in<br>EUR million) |
|---|--------------------|---|
|---|--------------------|---|

### SUBHEADING 1A: COMPETITIVENESS FOR GROWTH AND EMPLOYMENT

| Codecision programmes   |                   |                     |
|---|-------------------|---------------------|
| 7th Research Framework Programme  | (2007-2013)       | 54 582.1            |
| Trans-European Networks - TEN Transport   | (2007-2013)       | 8 013.0             |
| Trans-European Networks - TEN Energy  | (2007-2013)       | 155.0               |
| Galileo   | (2007-2013)       | 1 005.0             |
| Marco Polo II   | (2007-2013)       | 450.0               |
| Lifelong Learning   | (2007-2013)       | 6 970.0             |
| <i>Erasmus Mundus</i>   | (2004-2008)       | 230.0               |
| Erasmus Mundus 2  | (2009-2013)       | 501.9 <sup>a)</sup> |
| Competitiveness and Innovation Framework Programme  | (2007-2013)       | 3 621.3             |
| PROGRESS - Programme for Employment and Social Solidarity   | (2007-2013)       | 743.3               |
| <i>European Year on Equal Opportunities for All in 2007</i>   | (2006-2007)       | 15.0                |
| <i>Custom 2003-2007</i>   | (2003-2007)       | 157.2               |
| Custom 2008-2013  | (2008-2013)       | 323.8 <sup>b)</sup> |
| <i>Computerisation of the excise system (EMCS)</i>  | (2002-2008)       | 35.0                |
| <i>Fiscalis 2003-2007</i>   | (2003-2007)       | 67.3                |
| Fiscalis 2008-2013  | (2008-2013)       | 156.9 <sup>c)</sup> |
| <i>Interchange of Data between Administrations, Businesses and Citizens - IDA<sub>bc</sub></i>          | (2005-2009)       | 148.7               |
| Interchange of Data between Administrations, Businesses and Citizens – IDA <sub>bc</sub> (continuation) | from 2010 onwards | 126.0 <sup>d)</sup> |
| <i>Safer Internet Plus</i>  | (2005-2008)       | 45.0                |
| Safer Internet Plus (continuation)  | (2009-2013)       | 70.0 <sup>e)</sup>  |
| <i>eContent Plus</i>  | (2005-2008)       | 149.0               |
| Other expenditure (incl. nuclear decommissioning: 1 487)  | (2007-2013)       | 5 492.7             |

a) Total amount 2007-2013: 656.4

b) Total amount 2007-2013: 358.8

c) Total amount 2007-2013: 172.3

d) Total amount 2007-2013: 215.6

e) Total amount 2007-2013: 95.0

### SUBHEADING 1B: COHESION FOR GROWTH AND EMPLOYMENT

|                  |             |           |
|------------------|-------------|-----------|
| Structural Funds | (2007-2013) | 277 703.0 |
| Cohesion Fund    | (2007-2013) | 69 707.0  |

**HEADING 2:  
PRESERVATION AND MANAGEMENT OF NATURAL RESOURCES**

| <b>Council's decisions</b>   |             |           |
|--|-------------|-----------|
| Market expenditure and direct aids (after transfer to Rural Development) | (2007-2013) | 318 988.0 |
| Rural Development  | (2007-2013) | 88 488.5  |
| Common Fisheries Policy and Law of the Sea                               | (2007-2013) | 2 411.6   |
| European Fisheries Fund  | (2007-2013) | 4 339.7   |
| <b>Codecision programmes</b>   |             |           |
| Life+  | (2007-2013) | 2 097.9   |
| Other expenditure  | (2007-2013) | 274.2     |

**HEADING 3A:  
FREEDOM, SECURITY AND JUSTICE**

| <b>Council's decisions</b>            |             |                     |
|---------------------------------------|-------------|---------------------|
| Integration of third-country citizens | (2007-2013) | 825.0               |
| Fundamental rights                    | (2007-2013) | 96.5                |
| Criminal justice                      | (2007-2013) | 199.0               |
| Terrorism                             | (2007-2013) | 139.4               |
| Crime                                 | (2007-2013) | 605.6               |
| <b>Codecision programmes</b>          |             |                     |
| European Refugee Fund                 | (2005-2007) | 176.4               |
| European Refugee Fund                 | (2008-2013) | 628.0 <sup>f)</sup> |
| European Return Fund                  | (2008-2013) | 676.0               |
| External Borders Fund                 | (2007-2013) | 1 820.0             |
| Daphne                                | (2007-2013) | 116.9               |
| Civil justice                         | (2007-2013) | 109.3               |
| Drugs prevention & information        | (2007-2013) | 21.4                |
| Other expenditure                     | (2007-2013) | 1 834.1             |

<sup>f)</sup> Total amount 2007-2013: 699.3

**HEADING 3B:  
CITIZENSHIP**

| <b>Codecision programmes</b>                                     |             |         |
|--|-------------|---------|
| Public health  | (2007-2013) | 365.6   |
| Consumer Protection  | (2007-2013) | 156.8   |
| Culture 2007   | (2007-2013) | 400.0   |
| Youth  | (2007-2013) | 885.0   |
| Media 2007   | (2007-2013) | 756.2   |
| Citizen  | (2007-2013) | 215.0   |
| Rapid response and preparedness instrument for major emergencies | (2007-2013) | 133.8   |
| Other expenditure  | (2007-2013) | 1 593.9 |

**HEADING 4:  
THE EU AS A GLOBAL PLAYER**

| <b>Council's decisions</b>  |             |          |
|---|-------------|----------|
| Instrument for Pre-Accession - IPA                                  | (2007-2013) | 11 565.0 |
| Macroeconomic Assistance  | (2007-2013) | 753.0    |
| Common and Foreign Security Policy - CFSP                           | (2007-2013) | 1 980.0  |
| EC Guarantees for lending operations                                | (2007-2013) | 1 400.0  |
| Emergency Aid Reserve - EAR*  | (2007-2013) | 1 744.0  |
| <b>Codecision programmes</b>  |             |          |
| European Neighbourhood and Partnership Instrument - ENPI            | (2007-2013) | 11 967.0 |
| Development Cooperation and Economic Cooperation Instrument - DCECI | (2007-2013) | 17 055.0 |
| Instrument for Stability - IFS                                      | (2007-2013) | 2 879.0  |
| Humanitarian Aid  | (2007-2013) | 5 614.0  |
| Other expenditure   | (2007-2013) | 1 179.3  |

\* The commitment appropriations under the EAR are not included in the ceilings agreed in the Financial Framework 2007-2013. They will be entered over and above these ceilings.